

Il était une fois au XX^e siècle deux communes...

Vernou-sur-Seine et La Celle-sur-Seine, comme beaucoup de villages, ont une histoire millénaire. Et pourtant, Vernou-la Celle-sur-Seine est, parmi les quelque 36 000 communes françaises, l'une des très rares à avoir été créée au XX^e siècle et à être, encore aujourd'hui, l'exemple d'une fusion réussie.

Tout est parti de la loi du 16 juillet 1971, qui incitait les communes de France à se regrouper. Cette évolution devant se faire par acte volontaire.

A cette époque, un immense déséquilibre existait entre Vernou-sur-Seine, peuplée de 706 habitants, récemment dotée de la Centrale EDF qui lui assurait une manne financière exceptionnelle, et La Celle-sur-Seine, 355 habitants, ne disposant d'autre ressource que la contribution de ses habitants.

Après hésitations, un premier pas fut franchi le 1^{er} février 1972. Les maires de Vernou, M. Léger, et de La Celle, M. Legrand, recevaient M. le Préfet et M. le Sous-Préfet pour entériner le protocole de fusion par association. La *cérémonie de fiançailles* eut lieu en la mairie de Vernou.

Le système des « communes associées », prévu par les articles 7 et 9 de la loi, répondait au souci de « maintenir une vie administrative aux deux communes dans le cadre consacré par l'histoire et les habitudes locales ». C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} janvier 1972 :

1. Les deux communes formeront une seule unité administrative qui prendra le nom de Vernou-la Celle-sur-Seine.

2. Le chef-lieu de la commune nouvelle sera fixé à Vernou, mais l'ancienne commune de La Celle-sur-Seine deviendra « commune associée ».

3. La commune associée conservera son nom de La Celle-sur-Seine. Le maire de cette commune deviendra « maire délégué ». La mairie de La Celle deviendra « mairie annexe ».

4. La nouvelle commune sera, jusqu'à renouvellement, administrée par un conseil où entrèrent la totalité des membres en exercice des deux assemblées actuelles.

La nouvelle commune totalisait alors 1 061 habitants.

Six ans après l'association, les responsables locaux envisagèrent de passer à l'étape suivante : la fusion définitive. Cette idée, aujourd'hui évidente, suscita cependant réticences et passions, notamment de quelques *irréductibles* citoyens !

De réunions houleuses en échanges de tracts extrémistes, les édiles se mirent d'accord pour organiser un référendum auprès de la population de La Celle, la plus réticente à l'évolution, de peur de perdre son identité. Cette consultation eut lieu le dimanche 8 janvier 1977 : 101 « oui » l'emportèrent contre 77 « non » (180 votants sur 268 inscrits).

L'arrêté préfectoral suivit cette décision populaire. Naissait ainsi la nouvelle commune de Vernou-la Celle-sur-Seine.

Quand s'est approché le terme du XX^e siècle, il nous est apparu qu'on ne pouvait aborder le troisième millénaire sans laisser un témoignage illustrant la traversée de ces cent dernières années par nos vieux villages et hameaux et notre nouvelle commune.

Ainsi, une petite équipe s'est-elle réunie pour écrire ces pages dont nous souhaitons qu'elles restent longtemps en bonne place dans chaque foyer.

La fusion 1972-1977

VERNOU-SUR-SEINE AVEC LA CELLE-SUR-SEINE

Un des faits marquants, sinon le fait majeur, de ce siècle fut sans conteste la fusion entre deux villages qui constituent aujourd'hui Vernou-la Celle-sur-Seine.

La République de Seine-et-Marne
du 27 décembre 1971.



LE CONSEIL MUNICIPAL ISSU DE LA FUSION



EN LA MAIRIE DE VERNOU-LA CELLE PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS DÉBUT 1977

De gauche à droite : André Diot , Gabriel Léger, Raymond Bazetoux, Albert Guénot, Guy Thieu, Marcel Mathieu, Jacques Viguier, Maurice Audas, Jacques Régnier, Michel Legrand, Claude Lassailly, Jean-Pierre Baille, Suzanne Renaud, André Bezault, Marc Pelléger, Pierre Mangin.